# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 MAI 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, 87 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 MAI.


POUR PRESIDENT: MILLARD FILLMORE. POUR VICE PRESIDENT: JOHN J. CRITTENDEN.

Sujets à la décision de la Convention nationale whig.

AUX ABONNES.

☞ Les Abonnés de l'Etat sont notifiés par le présent avis que les tableaux d'avancement sont prêts à leur être délivrés, sur leur simple réquisition sur reçu d'un agent dûment autorisé.

**Meetings — Convention.**

Nous apprenons heureux de voir que les whigs du quatrième et du sixième district nous prêtent l'initiative du projet de la convention des nouvelles whigs, sur le comité central. C'est chose recommandée par le comité central. C'est aussi probable que ces réunions doivent avoir lieu et il est temps de s'y préparer.

Quoique les districts s'empressent de suivre l'exemple de nous que nous avons nommés plus haut. Il s'agit, qu'ils ne bouleversent pas, de nommer un candidat à la Convention d'Etat et des délégués à la Convention nationale de la ville. Il est urgent de faire du bons choix, d'envoyer à la Convention chargée de réviser la Constitution non seulement des whigs, mais des hommes fédérés et favorables au progrès, des hommes à larges vues et à la hauteur de l'importante mission qu'ils ont du leur confier.

Notre programme est connu; il répond au vœu du peuple, il est d'accord avec les besoins nouveaux du pays et avec la volonté bien constatée de l'immense majorité des citoyens, mais il faut maintenant le réaliser. Ce n'est pas chose facile que de faire une bonne constitution. Les grandes bases de notre future charte sont posées, mais tout le monde n'entend pas sur les détails. Ce qui contre cependant notre œuvre d'autre des conventionnels, c'est qu'ils n'auront qu'à se laisser guider par l'opinion et le sentiment public pour donner au pays fondamental de la Louisiane une véritable carnaire. L'élément démocratique, non pas comme l'entendent les adversaires, mais comme le comprennent les vrais et sincères républicains, doit y dominer plus haut à l'autre. Au lieu de perpétuer les transactions entre la vieille et l'erreur, qui font de notre présente Constitution une mare-nain coiffant et sans partie, nous aurons, si la Convention fait son devoir, une charte où l'on ne trouvera point des préjugés des principes hostiles et des doctrines contradictoires.

Pour arriver à ce résultat si désirable, nous avons besoin, comme nous venons de le dire, d'hommes capables d'appréhender la situation et de corriger les vices flagrants de la constitution actuelle qui a paralysé depuis plus un tiers du peuple. Ces hommes se sont pris rares, mais il faut savoir les choisir avec discernement. C'est aussi de ceux dont devons les désigner. La circonstance est grave. Soyons donc très prudents aux meetings qui se tiendront dans chaque district, afin de ne point laisser le champ libre à une petite minorité irréprochable, bien grande à notre apetite, impose à la masse des électeurs ses candidats et ses créatures. Gardons de tomber dans ce piège et la volonté d'une chétive minorité, ne compromettons enfin ses affaires.

Tous les citoyens sont intéressés au choix de bons candidats, car de la prochaine constitution dépendra en grande partie l'avenir de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans. Les marchands, les hommes d'affaires, les capitalistes, les propriétaires ne sauraient rester indifférents dans de pareilles conjonctures. Non seulement c'est pour eux un devoir de participer à la désignation des candidats, mais leur intérêt bien qu'entend le leur commande.

Le peuple va tenter un suprême effort pour sortir de son humilité industrielle et commerciale, pour se délivrer d'un piège qui pesa sur lui comme un linceul de plomb, pour sauvegarder ses droits, pour conquérir, s'il est possible, son ancienne prospérité. Or, ce que le peuple veut Dieu le veut, disent, car le peuple est puissant et en définit triomphe de tous les obstacles. Mais le peuple pris en masse ne peut rien fonder: il lui faut déléguer des pouvoirs extraordinaires qui se substituent à lui et formulent sa pensée. Ces mandataires, il est évident, peuvent faisant ou dénaturer sa mission. Nous savons bien, par exemple, que l'immense majorité des citoyens est en faveur de l'établissement d'institutions de crédit, de la vente d'utilité publique, de l'éligibilité des juges, de la révision du système de l'instruction gratuite, tout avons-nous l'assurance que la Convention réalisera le vœu de cette majorité des électeurs? Non, il nous y envoyons des hommes doutiens, des hommes à préjugés et à idées étroites, qui, si nous nous faisons représenter par des hommes capables, connaissant parfaitement les intérêts, le bien public et leur exigence politique. Voilà les mandataires qu'il faut choisir, voilà ce qu'il faut triomphant de la fable et des intrigues.

**CONVENTION WHIG.**

Attendu que la Convention qui doit se réunir le 5 juillet prochain à Baltimore, pour réviser la Constitution de l'Etat fédéral Ensemble politique la plus importante qui se soit jamais organisée à la Louisiane, puisqu'elle est consultée par le peuple pour l'adoption de la présente constitution démocratique qui lui est si nécessaire qu'elle depuis 1845 a été un obstacle à la prospérité de l'Etat, en jouissant l'énergie du peuple, en empêchant le développement des ressources publiques et en rejetant le commerce de l'Etat à un quart de siècle en arrière;

Attendu que le peuple de l'Etat, au moyen de pétition et par l'organe de ses représentants, a répondu avec empressement à l'appel du parti whig, en demandant la convocation d'une Convention, le Comité Central exécutif whig de l'Etat de la Louisiane, exprime l'espoir que les whigs, sans distinction, sera représenté, en vue des grands intérêts en jeu, de recommander aux whigs de la ville et de toutes les parties de l'Etat, de nommer des candidats choisis parmi eux, dans leurs diverses districts électoraux, pour les représenter comme délégués à la Convention.

Attendu que nous considérons les mesures suivantes par les whigs de la Louisiane, au sujet d'une nouvelle constitution comme fondamentales: Droit de suffrage, et représentation, pour les hommes seuls qui sont propres et dont l'objet en de placer l'Etat dans une position dont il aura lieu d'être fier, mais exigeons qu'il soit de juste que cette position lui soit faite par les whigs;

Attendu que les deux mesures les plus importantes pour la prospérité de la ville et de l'Etat, à savoir, l'institution de banques libres et l'établissement de lois agraires d'acquisition intégrales, ont été jusqu'à ce moment rejetées par le parti whig de l'Etat, contre les vœux populaires, et que, considérant que le sort ne sont vus faveur de reconnaître, sans autre circonstance, le succès et l'urgence des lois ci-dessus indiquées, nous ne pouvons que les déclarer par le whig, en Maintenir une majorité de délégués whigs à la Convention, de créer une Constitution qui soit d'accord avec ces mesures nécessaires et de nature à favoriser le développement des ressources de l'Etat, à établir la confiance publique et à assurer la fondation de la prospérité publique;

Résolu, par conséquent, que nous recommandons respectueusement aux whigs de la ville et de Nouvelle-Orléans, de ne point faire de choix dans leurs préférences, comme le dit le comité central whig, les candidats à la Convention et pour délégués en outre des délégués à la Convention nationale chargée de nommer le candidat à la présidence pour aux quatre sénateurs de la Nouvelle-Orléans, pour représenter toute la ville à la Convention.

Résolu, en outre, que nous recommandons respectueusement à la dite convention nationale de se réunir mercredi, 10 mai, à 8 heures et demie du soir, dans la salle du comité central whig.

E. SALOMON, J. N. MARKS, Secrétaire. Président.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—La pétition de Lafayette qui est par nos lecteurs de l'Etat, en faveur du chemin de fer des Opelousas, M. Mabel Cade a souscrit pour $5,000 et M. Alexandre Mouton, ex-gouverneur de l'Etat, pour $4,000. Voilà des exemples que tous les citoyens possédant quelque fortune devraient s'empressent de suivre.

Les souscriptions dans la paroisse de St. Landry s'élèvent à près de cent mille piastres.

SÉNATEURS SOLLICITANT.—Messieurs Edouard Corbière et Charles Levassour, du Havre, viennent d'organiser une compagnie pour l'établissement d'un service de vapeurs français entre le Havre et New-York. Il y a en dans l'un et l'autre pour un départ tous les quinze jours en alternant avec le *Franklin* et le *Humboldt*. MM. Corbière et Levassour disposent de plus millions de francs, dont neuf millions aurait affectés à la construction et à l'établissement de trois steamers du port de 2000 à 2200 tonneaux chacun et de la force de 1000 chevaux. La compagnie française demande au gouvernement une subvention annuelle d'un million de francs par aller et retour pendant quinze ans, pour le transport de la malle. Il n'est guère permis de douter qu'elle ne soit accordée.

PÉROU DE RAVIER DURÉ.—Le navire anglais *Duke*, de Cork, allant de Mobile à Liverpool, avec un chargement de 2,900 balles de coton, a été relâché le 13 du mois dernier sur Memory Rock, à l'extrémité occidentale des Bahamas. Une bateau de sauvetage ayant accosté le navire naufragé, sauvèrent 900 balles de coton; le bâtiment ayant alors été séparé en deux, 1,000 autres balles flottèrent sur l'eau. Les sauvetages allaient les recueillir lorsqu'ils aperçurent un bâtiment espagnol également chargé de coton qui venait de s'échouer au même endroit que le *Duke*. Ils abandonnèrent en conséquence ce dernier bâtiment en plutôt son chargement flottant pour aller au secours de navire espagnol dont ils parvinrent sauver toute la cargaison.

NOUVELLE ORLEANS.—Les journaux de Panama publient le message du président López au Congrès de la Nouvelle Grenade. Nous lisons dans ce document que le revenu de la république n'a été dans le courant de l'année dernière que de 20,000,000 de piastres, tandis que les dépenses se sont élevées à 26,000,000. Le revenu pour le présent exercice ne dépassera pas 17,000,000 de piastres et la dépense est estimée à 23,000,000 au moins, en qui laissera le trésor à découvert de six millions de piastres.

M. Hahemann, chargé d'affaires à Athènes, a quitté Washington le 3 de ce mois, pour retourner en Europe.

**Conseil des Aldermen.**

Le Conseil des Aldermen a été réuni hier comme ordinaire à l'ajournement.

La secrétaire donne lecture d'un message du maire dans lequel ce magistrat appelle l'attention du Conseil sur la vente du privilège de la Compagnie de Navigation d'Orléans, et sur le défit, qui pourrait revendiquer l'acquéreur de prolonger le canal de la rue du Bassin à la rue du Canal, et de la rue Bienvenue. Le maire dit que la ville ne peut pas reconnaître l'existence d'un pareil droit et recommande aux Conseils d'interventir judiciairement pour empêcher que la vente contraire ne produise de conséquences.

Le maire rappelle que le vingt-cinquième, section de la loi de consolidation lui fait un devoir de soumettre un état mensuel des bonnes reçus au bureau du maire. M. Crossman remarque qu'ayant été depuis plusieurs années les bonnes au bureau à la mairie, la section de la loi devient nulle.

La première partie du message du maire est référée au comité des rues et débarcadères.

Le commissaire des rues annonce au Conseil, dans une communication, qu'il a désigné les personnes suivantes pour les service de dépôts: Thomas D. Williams et Erastus Wells, pour le premier district; J. B. Carrolles et J. C. Mc Lelland, pour le second district; Bagnard De Buys, pour le troisième district; John B. Pitch, pour le quatrième district. Le commissaire a nommé en outre M. Michel C. Gaillon comme surveillant. Cette communication et un nouveau contrat de marché sont déposés provisoirement sur le bureau.

Une pétition de plusieurs personnes résidant rue du Canal et se plaignant des cabs et voitures qui stationnent dans cette rue, est référée au comité de police.

M. Converse, au nom du comité de finances, fait un rapport concluant au paiement de diverses comptes. Adopté.

M. Clark, du comité des rues et débarcadères, présente une ordonnance pour déterminer les dimensions et les devises des wharfinger. Le salaire de ces derniers est fixé à $1500 par an et celui des assistans wharfingers à $900. La suppression du règlement est accordée et l'ordonnance adoptée.

M. Clark, au nom du même comité, rapporte avec amendement l'ordonnance qui organise le département de la voirie. L'ordonnance ainsi amendée est adoptée.

Le secrétaire lit une communication des marguilliers de l'église St Louis qui demandent au Conseil de contribuer à la dépense qu'occasionne l'enlèvement du double cadran de l'horloge de la cathédrale. Référé à la délégation du 1e district.

**Chronique des campagnes.**

Nous lisons dans l'*Echo de la Pointe Coupée* du 8 courant:

—Le fleuve n'est pas monté ici depuis dix jours. Cela nous étonne, car les nouvelles du Ohio et des autres rivières du Nord indiquent une crue extraordinaire. On nous assure qu'il passe par l'Atchafalaya beaucoup plus d'eau qu'à l'ordinaire. C'est peut-être cela qui nous empêche de l'inondation dont nous étions menacés.

—Dans la nuit du 1er au 2 du courant, le magasin à maïs et les hangards attenants de M. Célestin Perche de la Pausse-Rivière, ont été atteints par la foudre et mis en feu. Des balles avec leur contenu, maïs, paille, charrettes, charrues, une voiture, ont été complètement détruites par le feu. On ne sait si les nègres a été assassiné ou brûlé.

—Lundi matin, on a découvert un cadavre flottant dans le fleuve, en face de chez nous. Il est évident qu'il avait été longtemps dans l'eau, car les yeux avaient disparu, et l'on ne l'a vu que d'avant. C'était le corps d'un jeune homme bien fait, qui évidemment avait été assassiné et jeté dans le fleuve. Il y avait à la poitrine un trou profond, qui sans doute avait fait la cause de sa mort. Les pieds et les mains étaient d'une petitesse extraordinaire, et tout le corps d'une beauté remarquable. Il portait une soutanelle de laine, deux chemises de laine, deux chemises de coton, un pantalon de toilette légère et des chaussettes du Kentucky. Les gens d'équipée avaient de M. Joseph Jewell, juge de paix, qui rendu un verdict conformé à ces faits.

Les résultes ont une fois belle apparente dans la paroisse Ste Marie. La canne surtout se développe rapidement.

**Chronique Locale.**

James et John Condon ont été assassinés hier vers le recorder Winter sous l'accusation d'avoir fait partie de l'émeute qui a eu lieu dernièrement au marché Ste-Marie, et d'avoir, en outre, menacé un assassinat le lieutenant Winter sur la poursuite de l'officier de police Whitney. Les accusés ont été envoyés devant le 1er cour de district.

—Isaac Sutterland et Jacob Jacobs ont été condamnés à dix jours de chaîne par le recorder Bouzeman, pour avoir fait tirer le canon à leurs chevaux dans les rues de la ville du district.

—Thomas Watson, second d'arrêt connu un nommé Hatter avec lequel il a été par un nommé J. Prescott, a été examiné hier devant le recorder Winter et renvoyé devant le 1er cour de district. Prescott fait aussi des poursuites de bruit à cette dernière cour pour le meurtre de Thomas Harvey, qui a été commis le 20 du mois dernier. Watson est dans ce moment qu'il est prêt à témoigner à ce sujet, et qu'il est prêt à témoigner.

—Lundi soir, vers onze heures, le jeune Fréderic Bouchard, âgé de 14 ans, a été frappé d'un coup de couteau à la poitrine, dans le cabaret de Jean-Baptiste. La blessure a été dangereuse.

M. Guizot se propose de publier incessamment un nouveau volume intitulé: *Shakespeare et son temps*. Ce volume se compose de la vie de Shakespeare, par M. Guizot, et des notices qu'il a composées sur les principaux drames du poète anglais. Mais M. Guizot n'avait point fait de notices sur la tragédie d'Hamlet. Il était de remplir cette lacune, et les belles pages de cet illustre auteur ont été communiquées au *Journal des Débats*. Nous nous empressons de les reproduire.

NOTICE SUR HAMLET (1596).

*Hamlet* n'est pas le plus beau des drames de Shakespeare. *Macbeth*, et je crois aussi *Othello* lui sont, à tout prendre, supérieurs: mais c'est peut-être celui qui contient le plus de traits exemplaires de ses facultés les plus sublimes, combinés de ses plus étonnantes défauts. Jamais il n'a développé, avec plus d'originalité, de profondeur et d'effet dramatique, cette intuition d'une grande âme qui jamais n'oublie ni n'est plus obscurcie par les passions terribles ou burlesques de son imagination et à cette étonnante intelligence d'un esprit prêtant de répandre son idées sans les choisir, et qui se plut à les rendre trop pleines de sens et trop vives pour que des critiques amères et des développements malades de la sensibilité humaine y trouvassent infiniment neuve. Ils apportaient qu'un peut à dire de vie mêlée et une Shakespeare morale à la fois vive et claire, quand les autres sont jetées hors de leur repos et désorvées de toute occupation, lorsque les obligés. C'est alors que nulle autre ne connaît aussi intimement les différentes parties et lettres, cet esprit nuit des bien, cette susceptibilité passionnée devant les maux de la condition humaine, et toute cette science de l'homme contre l'orbite et les lois du cœur universe.

Ce maladie douloureux, ce trouble profond que portait Shakespeare, cette sensibilité et cette agitation de l'imagination, ne sont point un simple effet de l'âge, ou de la mélancolie, et qu'il ne rencontrait guère dans son propre temps et dans les, temps dont il fait l'histoire, Shakspeare l'a dévoilé et en a fait le figure et le caractère de plusieurs de ses plus belles et les plus pathétiques de ses drames. Il a fait de Dantonnet, s'abandonnant à l'expression délicate de ses soutiennes intérieures, qu'on rencontre, dans tout la pièce les mêmes traits qui, plus tard, Hamlet, qui, en revanche, ne se réunit ce que déclare et ce qu'il ne sache dans tout ce qu'il pense et ce qu'il dit, partout qu'accentuera la maladie morale que je viens de décrire. La raison vraisemblable, bien plus que dans aucun autre drame, de son propre personnelle, la source de la maladie de Hamlet, c'est la non-idée fixe et sa fidèle.

Et avec l'admirable bon sens du genie, pour rendre son sentiment supportable, mais saisissant, le spectacle d'une maladie si sombre, Shakspeare a mis dans la maladie lui-même les quelques-uns les plus chaleurs et les plus agréables. Il a fait doubler tous, pour plaindre, pour aimer, tendre même. Il a voulu que Hamlet-malade, le plus malheureux des hommes, fût aussi le plus aimable et le plus tendre. Il a voulu que Hamlet-malade, le plus malheureux des hommes, fût aussi le plus aimable et le plus tendre. Il a voulu que Hamlet-malade, le plus malheureux des hommes, fût aussi le plus aimable et le plus tendre.

Et avec l'admirable bon sens du génie, pour rendre son sentiment supportable, mais saisissant, le spectacle d'une maladie si sombre, Shakspeare a mis dans la maladie lui-même les quelques-uns les plus chaleurs et les plus agréables. Il a fait doubler tous, pour plaindre, pour aimer, tendre même